



Dossolution / liquidation d'une association et licenciements

Par **ludodu28**, le **01/03/2010** à **13:04**

Bonjour, rnje travaille actuellement dans une association dont le domaine d'activité est la formation professionnelle. rnLors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, la dissolution a été adoptée. rnUn liquidateur a été nommé. rnDes licenciements économiques pour l'ensemble des salariés va être effectués. rnrnQuelle est la procédure, le cheminement "normal" dans le cas d'une dissolution d'Association loi 1901. rnJe souhaite savoir quels sont les motifs qui peuvent poussés à dissoudre une association. A t-on besoin d'un motif? ou est ce au "bon vouloir" du conseil d'administration? rnLe motif invoqué est: manque d'activité et manque de rentabilité. rnCe motif doit il être justifié? le cas échéant, auprès de qui? rnrnPersonnellement, je suis conseiller en formation, c'est à dire que je "vends" des formations. rnMa direction et le liquidateur m'ont demandé de cesser de "vendre" des formations. rnHors mon salaire est composé d'une part fixe et d'une part variable (% du chiffre d'affaire), ceci est stipulé dans mon contrat de travail. Mon salaire est donc directement impacté par cette situation. rnAi je un recours pour me faire compenser cette perte de salaire? rnrnDans l'attente de vos réponses, rnPar avance merci.